

Glossaire

Push-Back

Le terme « Pushback » est à l'origine issu du vocabulaire de l'aviation et représente la procédure au cours de laquelle les avions sont repoussés vers l'arrière pour être éloignés des installations au sol. Dans le contexte de la migration, le terme « push-back » signifie le refoulement forcé de migrant-e-s de l'autre côté de la frontière européenne.

Monitoring

«To monitor» est traduit de l'anglais par « le fait d'observer ». Le terme englobe la surveillance continue et systématique, la documentation et l'enregistrement de données selon des règles établies. Le monitoring implique un contrôle et une vérification dans le cadre d'une procédure.

Frontex

L'Agence européenne de garde-côtes et garde-frontières (Frontex) a été officiellement lancée le 6 octobre 2016. Elle est responsable d'assurer la sécurité des frontières extérieures de l'Union européenne et plus particulièrement le contrôle de l'immigration illégale à ces frontières. Elle coordonne ainsi les activités de garde-frontières des Etats membres.

En Suisse, le contact national de Frontex est l'Administration fédérale des douanes (AFD). Depuis 2011, la Suisse est associée à Frontex à travers le Corps des gardes-frontières. Elle participe à ses opérations et est membre du conseil d'administration. Sur la base des accords d'association à Schengen, la Suisse s'est fondamentalement engagée à accepter et à transposer tous les actes législatifs que l'Union Européenne (UE) a édictés depuis la signature des accords d'association à Schengen le 26 octobre 2004, en tant que développements de l'acquis Schengen, dans le droit suisse.

Relocalisation (« relocation »)

La relocalisation désigne la répartition au sein de l'UE de personnes en quête de protection. Sont ainsi concernées les personnes déjà arrivées dans l'espace Schengen/Dublin.

Réinstallation (« resettlement »)

Dans le contexte européen, la réinstallation désigne l'entrée légale de personnes en quête de protection dans l'UE à partir d'un Etat tiers.